

Politique de Confidentialité – activités juridiques

TRIAL International
Rue de Lyon 95
1203 Genève
Suisse

La présente politique de confidentialité s'applique aux données personnelles collectées par TRIAL International en tant que responsable du traitement dans le cadre d'activités juridiques et a pour but d'informer les personnes concernées sur les traitements (tels que l'utilisation ou la communication) de leurs données personnelles effectués par TRIAL International.

TRIAL International est une organisation non-gouvernementale, constituée en la forme d'une association de droit suisse au sens des articles 60ss du Code civil suisse. TRIAL International est basée à Genève (Suisse) et dispose de bureaux en Bosnie-Herzégovine et en République Démocratique du Congo.

1. Personnes concernées

TRIAL International collecte et traite principalement les données personnelles d'individus soupçonnés d'être impliqués dans des violations graves du droit international, de représentants de personnes morales soupçonnées d'activités constituant des crimes internationaux contre les droits humains ou contre l'environnement, mais également de victimes, de personnes appelées à donner des renseignements dans le cadre d'enquêtes, ou toute autre personne liée à une enquête menée par TRIAL International ou à laquelle TRIAL International apporte son assistance (les « **Personnes Concernées** »).

Lorsque la Personne Concernée fournit à TRIAL International des informations sur un tiers elle doit, dans la mesure du droit applicable, transmettre à celui-ci la présente politique de confidentialité.

2. Source des données personnelles

Les Données Personnelles (telles que définies ci-après) traitées par TRIAL International peuvent être collectées auprès de la Personne Concernée ou provenir de différentes sources externes, telles que des sources privées (par ex. personnes en charge

d'enquêtes, rapports d'organisations internationales) ou publiques (par ex. publications, bases de données).

3. Catégories de données personnelles traitées

Le terme « **Données Personnelles** » comprend toute information relative à une personne physique identifiée (par exemple son nom ou prénom) ou identifiable (par exemple un numéro de passeport).

Dans le cadre de ses activités juridiques, TRIAL International collecte et traite principalement les catégories de Données Personnelles suivantes :

- Informations de contact, telles que le nom, prénom, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone ;
- Information d'identification, telles que genre, date de naissance, informations liées à la famille, profession ;
- Informations de nature financière, telles que les actifs détenus ou les relations financières ;
- Information de localisation géographique ;
- Informations liées à des poursuites et condamnations pénales ou administratives en Suisse et à l'étranger ;
- Informations liées aux opinions ou activités religieuses, philosophiques, politiques ou syndicales ;
- Informations sur l'origine raciale ou ethnique ;
- Informations sur la santé, la sphère intime, telles qu'elles peuvent par exemple ressortir de rapports médicaux de victimes.

Le champ des Données Personnelles traitées par TRIAL International peut être plus étendu en fonction des Enquêtes (telles que définies ci-dessous) dans le cadre desquelles celles-ci sont traitées.

4. But du traitement des Données Personnelles

TRIAL International collecte et traite des Données Personnelles essentiellement dans le cadre d'investigations qu'elle mène en vue du dépôt d'une dénonciation ou d'une plainte pénale auprès des autorités pénales compétentes, ainsi que dans le cadre de l'assistance apportée par TRIAL International à des procédures pénales déjà en cours (les « **Enquêtes** »).

Les Enquêtes concernent principalement des cas de crimes de guerre, crimes contre l'humanité, tortures, disparitions forcées, crimes d'agression et violations graves des droits humains, atteintes sérieuses à l'environnement ou autres violations importantes du droit international liées à des situations de conflit.

Le traitement des Données Personnelles des Personnes Concernées intervient notamment dans le cadre des activités suivantes :

- Préparation de dossiers d'investigation dans le cadre des Enquêtes à l'encontre de personnes soupçonnées d'être impliquées dans des violations des droits humains, lesquelles impliquent notamment les opérations suivantes :
 - o Collecte d'informations sur les Personnes Concernées dans le cadre des faits investigués ;
 - o Analyse d'informations liées aux activités et à la localisation des personnes faisant l'objet d'Enquêtes ;
 - o Auditions de victimes et de personnes susceptibles d'apporter des éléments probants dans le cadre des Enquêtes ;
- Constitution de dossiers en vue du dépôt de plaintes et dénonciations pénales auprès des autorités suisses ou internationales compétentes ;
- Assistance aux victimes dans le cadre de procédures en cours ;
- Information du public par la publication sur le site internet de TRIAL International des éléments factuels faisant l'objet d'Enquêtes ou ayant conduit à une condamnation pénale.

5. Motifs justificatifs du traitement de Données Personnelles

TRIAL International traite les Données Personnelles notamment sur la base des motifs justificatifs suivants :

- *Intérêt public prépondérant* : l'intérêt public visé par TRIAL International dans la mise en œuvre de ses buts est la poursuite en justice des responsables de crimes internationaux (c'est-à-dire sanctionnés par le droit pénal international).
- *Traitement de données concernant une personnalité publique et se référant à son activité publique* : les Données Personnelles peuvent concerner des personnalités publiques, lorsque celles-ci ont elles-mêmes rendu accessibles ces informations (par exemple dans un média, sur des réseaux sociaux, lors d'une conférence).

- *Publication dans un média à caractère périodique* : TRIAL International publie régulièrement sur son site internet des informations concernant ses activités, en particulier concernant les faits sous-jacents aux Enquêtes en cours.

6. Communication de Données Personnelles à des tiers

Les Données Personnelles peuvent être communiquées à des sous-traitants ou des tiers en dehors de Suisse.

En particulier, TRIAL International est amenée à communiquer ou rendre accessibles les Données Personnelles aux destinataires suivants :

- Des enquêteurs ou agences de détectives privés lorsque les Enquêtes (ou certains éléments) leurs sont déléguées ;
- A des organisations internationales qui sont impliquées dans une Enquête ;
- A d'autres personnes ou organisations impliquées dans une Enquête ;
- Aux autorités de poursuite pénale compétentes dans le cadre du dépôt d'une dénonciation ou plainte pénale par TRIAL International.

Les communications de Données Personnelles (i) vers un Etat qui n'offre pas un niveau de protection adéquat au sens de la législation suisse en matière de protection des données ou (ii) vers des organisations internationales se basent essentiellement sur :

- L'intérêt public prépondérant poursuivi dans le cadre de l'Enquête ;
- La constatation, l'exercice ou la défense d'un droit devant un tribunal ou une autre autorité étrangère compétente ; ou
- Moyennant la mise en place de garanties appropriées pour protéger les Données Personnelles, telles que la conclusion avec le destinataire de clauses contractuelles standard approuvées par la Commission européenne et le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT).

Les États vers lesquels TRIAL International est amenée à transférer ou rendre accessibles des Données Personnelles dépendent des Enquêtes concernées. Les Personnes Concernées peuvent obtenir davantage d'informations sur les États de destination et les garanties mises en œuvre en adressant une demande à data.protection@trialinternational.org ou directement depuis notre site internet à la page dédiée.

7. Durée de conservation des données

TRIAL International traite et conserve les Données Personnelles pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

TRIAL International peut être amenée à conserver les Données Personnelles pour une période plus longue :

- Pour la période nécessaire à établir des faits, exercer des droits ou se défendre contre une prétention actuelle ou future, ou pour permettre à TRIAL International de faire face à une investigation d'une autorité publique, en Suisse ou à l'étranger ;
- En raison d'exigences légales ;
- A des fins statistiques, auquel cas, les données sont toutefois rendues anonymes et ne permettent plus l'identification de la Personnes Concernées.

8. Profilage et prise de décision automatisée

Les Données Personnelles ne font pas d'objet d'une prise de décision automatisée et aucun profilage n'est établi.

9. Droit des Personnes Concernées

Sous réserve de la réglementation applicable, les Personnes Concernées disposent des droits suivants en lien avec le traitement par TRIAL International de leurs Données Personnelles :

- Droit d'accéder à leurs Données Personnelles ;
- Droit de faire corriger leurs Données Personnelles inexactes ou incomplètes ;
- Droit de demander l'effacement ou la destruction de leurs Données Personnelles, au cas où elles ne sont pas (plus) nécessaires à la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Le droit à la suppression des Données Personnelles n'est cependant pas absolu et peut être notamment restreint en vertu d'intérêts prépondérants qui exigent la poursuite du traitement des Données Personnelles, respectivement en vertu d'une obligation légale de conservation ;
- Droit de demander la limitation du traitement de leurs Données Personnelles ;
- Droit d'obtenir leurs Données Personnelles traitées de manière automatisée lorsqu'elles ont été collectées sur la base de leur consentement ou en relation directe avec la conclusion ou l'exécution d'un contrat entre la Personne

Concernée et TRIAL International, sous un format électronique couramment utilisé ;

- Droit de retirer leur consentement lorsque celui-ci est à l'origine du traitement des Données Personnelles, avec effet pour l'avenir.

Les droits mentionnés ci-dessus pourront être limités ou exclus s'il existe un doute sur l'identité de la Personne Concernée ou si cela est nécessaire pour la protection d'autres personnes, pour préserver des intérêts dignes de protection (tels que la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice) ou pour se conformer aux obligations légales de TRIAL International.

Les Personnes Concernées ont en outre la possibilité de s'adresser à l'autorité compétente de protection des données. En Suisse, cette autorité est le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) :

<https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home.html>.

10. Contact

Pour toute question sur cette notice de confidentialité ou sur le traitement de vos Données Personnelles, vous pouvez nous contacter par voie électronique à l'adresse suivante : data.protection@trialinternational.org ou directement depuis notre site internet à la page dédiée.